



ASSEMBLEIA DA REPÚBLICA

Résolution de l'Assembleia da República nº 45/2023

Sommaire: Adoption par l'Assembleia da República des initiatives européennes considérées comme prioritaires à examiner dans le cadre du programme de travail de la Commission européenne pour 2023.

Adoption par l'Assembleia da República des initiatives européennes considérées comme prioritaires à examiner dans le cadre du programme de travail de la Commission européenne pour 2023

L'Assembleia da República décide, aux termes du paragraphe 5 de l'article 166 de la Constitution, d'adopter, aux fins de contrôle au cours de l'année 2023, les principales initiatives figurant dans le programme de travail de la Commission européenne pour 2023, identifiées dans les annexes respectives, conformément aux priorités suivantes :

- 1 — Un pacte vert pour l'Europe ;
- 2 — Une Europe adaptée à l'ère du numérique ;
- 3 — Une économie au service des personnes ;
- 4 — Une Europe plus forte sur la scène internationale ;
- 5 — Promotion de notre mode de vie européen ;
- 6 — Un nouvel élan pour la démocratie européenne.

Adoptée le 14 avril 2023.

Le Président de l'Assembleia da República, Augusto Santos Silva

116451151